

Commune de
LE SEQUESTRE
DEPARTEMENT DU TARN

Délibération n°250057

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre novembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

Etaient présents : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Marc NADAL, Jean-Pierre DEMNI, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jean-Pierre TORAN, Bruno VICTORIA, Audrey FOULQUIER, Pascale KHAMNOUTHAY, Sabrina PAULET, Jérôme POMARAT

Absents : Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU), Jennifer RENAUDIN (pouvoir donné à Florence PORTRA), Stéphanie ALVERNHE (pouvoir donné à Gérard POUJADE), Michel CUPOLI

Secrétaire de séance : Agnès BRU

Date de la Convocation : le 18/11/2025 Date d'Affichage : le 18/11/2025
Date de mise en ligne de la délibération : le 26/11/25

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 15	Vote pour : 18
Votants : 18	Vote contre : 0

Objet de la délibération :

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'ACHAT DE MATERIEL NUMERIQUE POUR L'ECOLE AUPRES DE LA PREFECTURE DU TARN AU TITRE DE LA DETR 2026

Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET, adjointe à la Jeunesse, expose :

En 2021, nous avons fait l'acquisition d'une classe mobile (15 tablettes tactiles avec logiciel et mallette de charge) auprès de l'entreprise Quadria, conventionnée avec l'Académie de Toulouse, dans le cadre du plan de relance de l'Etat « appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires ».

Ce matériel était garanti 3 ans + 1 an supplémentaire d'extension de garantie. Depuis 2 ans, les tablettes ont montré des problèmes de gonflement des batteries entraînant une déformation des écrans. Plusieurs tablettes ont été réparées dans le cadre de l'extension de garantie mais maintenant que le délai de garantie est dépassé nous constatons les mêmes problèmes sur tout le matériel, ce qui le rend inutilisable.

Il est donc nécessaire de renouveler la classe numérique, comme pour un premier investissement.

Un devis a été réalisé pour un montant de 14 315 € HT (17 178 € TTC)

Ce projet serait subventionnable au titre de la DETR (Dotation d'Equipement aux Territoires Ruraux) 2026 - rubrique bâtiments scolaires – acquisition matériel numérique » au taux de 20 à 50%

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le plan de financement suivant :

	Dépenses (HT)	Recettes		
Equipement classe numérique	14 315 €	Préfecture (DETR 2026)	7 157.00 €	50%
		Autofinancement commune du Séquestre	7 158.00 €	50%
TOTAL DEPENSES	14 315 €	TOTAL RECETTES	14 315 €	

- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Préfecture du Tarn correspondant à 50% de la dépense, soit 7 157 € au titre de la DETR 2026,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la poursuite du projet.

*Certifié conforme au registre.
Fait à LE SEQUESTRE, le 24 novembre 2025*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.



Le Maire,
Gérard POUJADE

[Signature]
**La secrétaire de séance,
Agnès BRU**

Bru